

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA GUYONNIERE DU 19/09/2019

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUTIN Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BRACHET Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BROCHARD Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BUTEAU Marie-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHAUVEAU Laëtitia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SEGURA Geneviève	<input type="checkbox"/>
DUVAL Marietta	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GABORIAU Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GROSSI Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ORIEUX Michaël	<input type="checkbox"/>
JAUNET Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LECEVRE Jean-Jacques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MABIT Christophe	<input type="checkbox"/>
LENNE Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
MABIT Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
NERRIERE Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ORIEUX Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POIRAUDEAU Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAUVETRE Gwendoline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
VITET Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistait également à la réunion

BERTHELEMY Claudine

1. Convention partenariale avec l'association Générations Guyonnes

Il sera proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention partenariale avec l'Association Générations Guyonnes (cf. annexe). L'association Générations Guyonnes est gestionnaire, sur la commune déléguée de La Guyonnière du service de restauration scolaire, des accueils périscolaire et extrascolaire et organisatrice d'actions en faveur de l'enfance.

Cette convention résulte d'un transfert des services et actions anciennement gérés par l'association locale Familles Rurales vers cette nouvelle association, elle prendrait effet à compter du 1er septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

2. Régularisation de la subvention à l'association Générations Guyonnes

Il sera proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le versement d'un montant de 17 012,79 € à l'attention de l'association Générations Guyonnes.

Ce montant correspond au dernier versement de la subvention de l'année 2019, qui était initialement prévu à l'association locale Familles Rurales.

Cette régularisation intervient du fait du changement de gestionnaire des services et actions enfance, transfert effectué au 01er septembre dernier.

Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

3. Approbation de l'avant projet définitif des aménagements du centre- bourg et autorisation de lancement du marché des travaux

Dans le cadre de son projet de réaménagement des espaces publics et de dynamisation de son centre bourg, la Commune déléguée de La Guyonnière, souhaite pouvoir réaliser la seconde phase des travaux d'aménagements.

L'Avant-Projet Définitif du projet ainsi que son chiffrage, approuvé le 19 septembre 2019 lors du Conseil Communal de La Guyonnière, prévoit les aménagements suivants :

- Mise en place de plateaux sécurisés et de zones de dépose de transports en commun Rue de l'Amiral Duchaffault ;
- Reprise de la voirie et cheminements piétons Rue de l'Abbé Grelier en lien avec les bâtiments communaux, médicaux et paramédicaux réalisés par l'aménageur PODELIHA ;
- Reprise de la voirie, des continuités piétonnes et sécurisation de la Rue du Chanoine Boiziau ;
- Optimisation des places de stationnements et végétalisation de la Place des Douves ;
- Création de parvis piétons devant l'église de La Guyonnière et la Mairie déléguée et constitution d'une liaison piétonne PMR ;
- Aménagement du jardin à l'arrière de la Mairie déléguée et création d'un réseau de liaisons douces vers les commerces ;
- Aménagement de la rue du Commerce et reprise des stationnements existants.

L'ensemble de ces travaux de voirie s'accompagnent d'une étude paysagère visant à mettre en valeur le patrimoine bâti existant ainsi qu'à créer un équilibre entre un aménagement minéral fonctionnel et une végétalisation qualitative des espaces.

Phase 1 :



Phase 2 :



Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver le plan des aménagements du centre-bourg de La Guyonnière et d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de voiries et réseaux divers, ainsi que d'espaces verts.

Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

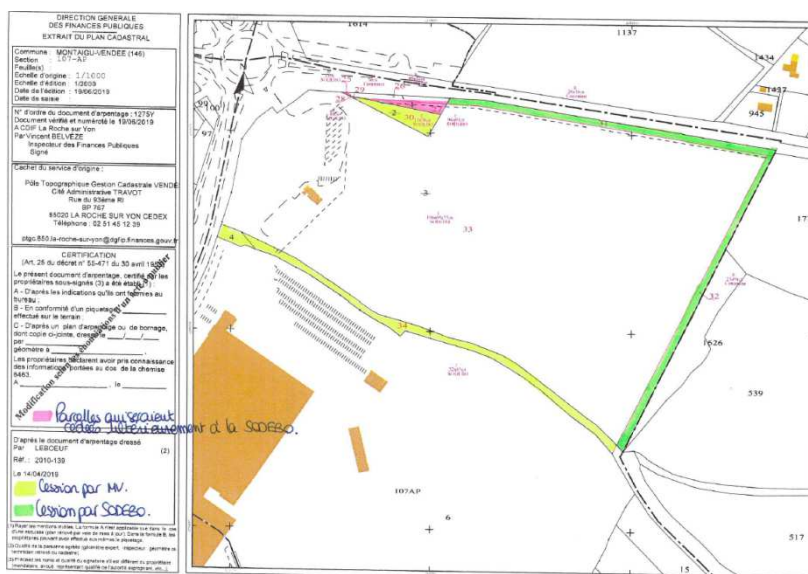
4. Echanges fonciers

Monsieur le Maire informera le conseil municipal que préalablement aux opérations foncières qui doivent être régularisées avec la société SODEBO, il conviendra de procéder au déclassement et à la désaffectation de parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de La

Guyonnière et cadastrées 107 section AP numéros 4, 7 et 34 pour une contenance totale d'environ 3955m².

La société SODEBO s'est proposée d'acquérir plusieurs parcelles comprenant notamment le chemin rural et cadastrées 107 section AP numéros 4, 7, 28, 30 et 34 d'une contenance totale de 00ha 50a 15ca évalué au prix de 3,00 € le m² soit un montant total de 15.045,00 €.

En échange, celle-ci s'engage à rétrocéder à la commune deux bandes de terrain pour continuer d'assurer la jonction de ce chemin avec le domaine public et cadastrées 107 section AP numéros 31 et 32 d'une contenance totale de 00ha 44a 02ca évalué au prix de 3,00 € le m² soit un montant total de 13.206,00 €.



Les biens échangés n'ayant pas la même valeur, aucune soulte ne sera demandée à la société SODEBO étant donné qu'elle doit acquérir, ultérieurement les parcelles cadastrées 107 section AP numéros 25 et 27 d'une contenance totale de 00ha 05a 04ca évaluées à ce jour à la somme de 3,00 € soit la somme de 1.512,00 €. De plus, la société SODEBO prend à sa charge les travaux de réfection du chemin et les frais d'échange.

Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

5. Convention SyDEV : éclairage public lotissement communal Les Blés d'Or

Le SyDEV a fait parvenir l'avenant n° 1 à la convention n° L.P4.107.18.001 se rapportant aux travaux neufs d'éclairage public du Lotissement communal les Blés d'or sur la commune déléguée de La Guyonnière. Cela comprend le déplacement de l'intégralité des loves lors de la visite sur site, la mise

au stock communal d'une borne SEVEN (non posée), le démontage d'une 2ème borne SEVEN et le remplacement par un ensemble identique au lotissement (Lanterne DYANA sur mât de 4.50 m avec détecteur de mouvement).

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention E.P4.222.18.004)	Montant définitif après exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n° 1
Travaux neufs	60 911,00	65 529,00	5 618,00

Le conseil communal prend note de ces informations.

6. Convention de servitude avec Enedis

La Société Enedis doit installer une ligne électrique souterraine de 20 000 volts sur la parcelle AH 772 sur la commune déléguée de la Guyonnière. Cette ligne servira à l'aménagement du pôle médical et à l'aménagement de la place.



Il est donc proposé de constituer une servitude au profit d'ENEDIS sur le domaine public sans indemnité de part ni d'autre.

Le conseil communal prend note de ces informations.

Fin de séance à 20h20